E 2001(E)1972/33/132 [DoDiS-15162]

Le Secrétaire général du Département politique, R. Kohli, au Chargé d'Affaires a. i. de Suisse à Rabat, R. Stoudmann

## RELATIONS AVEC LE GPRA

## L Confidentielle

Berne, 30 mai 1960

Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 5 mai 1960<sup>1</sup> concernant le problème que soulèvent les relations à l'étranger entre représentants de la Suisse et délégués du GPRA.

1. Cf. la lettre de R. Stoudmann à R. Kohli du 5 mai 1960, non reproduite (DoDiS-15161).



176 N° 81 • 30. V. 1960

Ce Gouvernement cherche par des voies diverses à faire reconnaître son existence; si ce n'est «de jure», du moins «de facto». Les moyens qu'il emploie pour arriver à ses fins sont multiples et parfois subtils.

Comme toutefois la Suisse n'a, dans les conditions présentes, aucune intention d'accomplir un acte politique ou diplomatique dans le sens d'une reconnaissance du GPRA – voire même pour s'assurer des avantages futurs –, une certaine réserve doit par conséquent s'imposer dans les relations entre nos représentants et ceux du FLN. Cela ne signifie point qu'il faille ignorer ces derniers. Certains contacts peuvent être utiles et ceux par exemple que M. Guillaume a eus nous ont permis d'intervenir en faveur de Suisses d'Algérie que des rebelles avaient enlevés². En bref, un entretien chez des tiers, même dans le cas extrême un tête-à-tête dans votre bureau, ne nous paraît pas dépasser les limites de cette réserve. En revanche, prendre l'initiative d'inviter un délégué du GPRA et, particulièrement, l'avoir à sa table ou répondre affirmativement à une invitation d'un membre FLN a une toute autre portée et pourrait laisser supposer un ordre de relations que précisément nous ne jugeons pas nécessaire de créer pour l'instant.

Au demeurant, nous ne pensons pas que la réserve que nous prônons puisse faire naître de sérieuses susceptibilités. Les membres du GPRA connaissent parfaitement l'attitude neutre de la Suisse à l'égard des problèmes algériens<sup>3</sup>. Ils savent d'autre part que notre hospitalité profite largement aux quelques 600–700 Algériens qui vivent actuellement en Suisse. Enfin, ils ont pu constater que les autorités fédérales et cantonales se sont montrées très libérales dans l'octroi d'autorisations d'entrée et de séjour à certaines personnalités du FLN.

M. de Tschudi nous avait entretenus de ce problème de vive voix lors d'un passage à Berne, mais nous n'avons pas correspondu à ce propos. C'est la raison pour laquelle les dossiers de votre Légation vous ont paru incomplets sur ce point-là.

<sup>2.</sup> Cf. Nº 39 dans le présent volume.

<sup>3.</sup> Sur l'attitude de la Suisse notamment envers les membres du GPRA, cf. E 2001(E) 1976/17/49.